



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 105 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

situations relatives aux droits de l'homme

et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Soudan

Note du Secrétariat

1. Dans sa décision 2004/128 du 23 avril 2004, que le Conseil économique et social a approuvée par sa décision 2004/229, la Commission des droits de l'homme a prié le Président de la Commission des droits de l'homme de désigner, pour une durée d'un an, un expert indépendant pour examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. L'expert indépendant a été invité à présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session et à faire rapport à la Commission, à sa soixante et unième session, sur la situation des droits de l'homme au Soudan. La Commission a également prié le Secrétaire général d'accorder tout le concours nécessaire à l'expert indépendant pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

2. En juillet 2004, le Président de la Commission des droits de l'homme a désigné Emmanuel Akwei Addo (Ghana) expert indépendant chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Soudan. Par suite de sa désignation tardive, M. Addo ne sera pas en mesure de présenter le rapport demandé à l'Assemblée générale. Il fera donc à cette dernière un rapport oral sur ses premières observations dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.